

Bordereau attestant l'exactitude des informations - AUXERRE - 8901 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 06/02/2026 - 248 - 2001 B 00024 - 434 386 470 - A.J.A. FOOTBALL

GREFFE 89.01
RCS AUXERRE
N° gestion

- 6 FEV. 2026

248

01 B24

A.J.A. FOOTBALL

Société par actions simplifiée au capital de 31 000 000 euros

Siège social : Stade Abbé Deschamps, Route de Vaux, 89000 AUXERRE

434 386 470 RCS AUXERRE

DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS
DU 31 DECEMBRE 2025

Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2025

DEUXIÈME DÉCISION

La collectivité des associés décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 30 juin 2025 s'élevant à 16 133 832.80 euros en totalité au compte « Report à nouveau ».

La collectivité des associés prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Certifié conforme
Le Président
Yunjie ZHOU



A.J.A. FOOTBALL
Société par actions simplifiée au capital de 31 000 000 euros
Siège social : Stade Abbé Deschamps, Route de Vaux 89000 AUXERRE
434 386 470 RCS AUXERRE

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
PREALABLE A LA DECISION DES ASSOCIES
DU 31 DECEMBRE 2025

Mesdames, Messieurs,

Nous soumettons à votre signature conformément aux dispositions de la Loi et des statuts de notre Société un acte sous seing privé visant à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2025.

Tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur et les statuts de votre Société ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Les règles de présentation et les méthodes retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et sont identiques à celles adoptées pour les exercices précédents.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Situation et évolution de la Société au cours de l'exercice

Au cours de cet exercice, nous avons réalisé un Chiffre d'Affaires hors taxes de 34 942 492 € contre 16 484 303 € au cours de l'exercice précédent, soit une augmentation de 111.97 %.

Recettes principales saison 2024/2025 (en K€) :

Droits TV	8 502
Recettes Matches	3 452
Recettes produits dérivés	1 926
Sponsoring et Publicités	20 012

Nos charges d'exploitation représentent 59 736 365 € contre 40 141 209 € l'exercice précédent dont :

	<u>Exercice 30/06/2025</u>	<u>Rappel exercice 30/06/2024</u>
- Achats de marchandises :	1 341 424 €	1 222 460 €
- Charges externes :	13 847 788 €	10 584 320 €
- Impôts et taxes :	911 196 €	609 632 €
- Salaires :	27 994 779 €	16 577 349 €
- Charges sociales :	9 583 789 €	6 195 970 €
- Amortissements :	5 025 290 €	3 921 347 €
- Provisions :	55 763 €	426 501 €
- Autres charges :	949 686 €	855 987 €

Le résultat net comptable est déficitaire de 16 133 832.80 € contre une perte de 13 183 964.32 € l'exercice précédent.

Sont également à noter :

		<u>Rappel n-1</u>
- un résultat courant avant impôt de :	- 17 237 074 €	- 13 318 791 €
- un résultat exceptionnel de :	1 103 241 €	134 827 €

- Progrès réalisés et difficultés rencontrées

Situation sportive – Résultats au terme de la saison 2024/2025 :

L'AJA a terminé onzième de Ligue 1 et avec un maintien assuré dans l'élite à 3 journées de la fin du championnat.

Les U19 terminent 4^{ème} sur 14 du championnat National. L'équipe réserve quant à elle termine 3^{ème} du championnat National 3. L'Equipe féminine est championne de D3F et accède donc au championnat de Seconde ligue.

Nous avons réalisé un nouveau record d'abonnés et de fréquentation du stade. Record également pour les ventes de produits dérivés et ouverture d'une seconde boutique en centre-ville.

- Evolution prévisible et perspectives d'avenir

L'équipe professionnelle occupe la 16^{ème} place après 16 journées de L1 et a pour objectif de se maintenir en Ligue 1 (place budgétée : 15^{ème}).

Le club continue son développement à l'international et ses projets avec la Chine. Depuis le 10 novembre dernier nous accueillons une équipe chinoise « Hope Team » qui participera au championnat Espoirs de la FFF et à des matchs amicaux. Cette équipe restera jusqu'à la fin de saison.

Les travaux de l'extension de tribune ont commencé au début du mois. Le constructeur LCR envisage une livraison à fin décembre 2026. Nous avons réalisé au préalable la construction de 4 terrains de tennis extérieur sur notre parcelle (ex camping) pour libérer l'espace nécessaire. De plus, nous avons réceptionné le nouveau siège administratif le 19 novembre dernier.

Nous prévoyons de réorganiser les bureaux existants à terme avec l'aménagement de la zone sportive pour rester aux normes (salle de conférence de presse, vestiaires visiteurs, vestiaires arbitres, ...).

- Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

1 – Droits TV

La diffusion des matchs de Ligue 1 a été reprise par la Ligue de Football Professionnel, via la chaîne Ligue1+.

La chaîne a attiré plus d'1 million d'abonnés. Les droits TV restent très faibles par rapport aux saisons précédentes 6.5M€ contre 8.5M€ pour 2024/2025 et dépendant du nombre d'abonnements et non de droits.

2 – Ventes de joueurs /Effectif

Nous avons réalisé des ventes de joueurs à hauteur de 6M€. Le club a souhaité conserver certains joueurs comme Danois et Sinayoko pour des raisons d'équilibre de l'équipe et économique.

Cinq jeunes du centre de formations ont signé leur 1^{er} contrat professionnel au sein du club.

3 – DNCG

Pour cette saison 2025/2026, la DNCG a validé les budgets prévisionnels présentés. La DNCG a salué la gestion et les performances du club et l'engagement de l'actionnaire principal envers le club.

4 – Apports en compte courant d'associé ORT

Au cours de l'exercice 2024/2025, le Club a eu recours au soutien de l'actionnaire qui a déjà procédé à un apport de 12M€ en juin 2025 pour préfinancer la saison.

5 – Section Féminines

Notre Société a acquis 99.93 % du capital de la Société A.J.A FOOTBALL FEMININES.

- Activité en matière de Recherche et Développement

Nous continuons à développer notre pôle « Recherche & Développement » avec nos différentes machines dont le Soccerbot.

PRISE DE PARTICIPATION

Nous vous indiquons, conformément aux dispositions des articles L.233-6 et L.247-1 du Code de Commerce que nous n'avons pris au cours de l'exercice écoulé aucune participation dans une autre Société.

RESULTATS - AFFECTATION

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de 16 133 832.80 €, que vous voudrez bien affecter au compte « Report à nouveau ».

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Dépenses non déductibles fiscalement

Nous vous demandons également de vous prononcer sur le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement que nous avons engagées au cours de l'exercice écoulé, dont le montant global s'élève à 24 996 €.

TABLEAU DES RESULTATS

Conformément aux dispositions de l'article R 225-102 du Code de Commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de notre Société au cours de chacun des exercices clos au cours des cinq derniers exercices est annexé au bilan de la Société.

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 227-10 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous demandons également d'approuver les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce conclues au cours de l'exercice écoulé.

Votre Commissaire aux Comptes a été informé de ces conventions qu'il vous relate dans son rapport spécial.

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

1) Mandats d'administrateurs

Il est rappelé que les mandats d'administrateur de :

- M. Yunjie ZHOU
- M. Michel CHAUFOURNAIS,
- M. Thierry CORNIOT,
- Mme Ranji KIM,
- M. Matthew LEWIS,
- M. Richard MOORE,
- M. Christophe REMY,
- M. Dong WANG,
- Mme Xue ZHOU,

viennent à expiration à l'issue de la présente réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.

Nous vous proposons donc de renouveler tous les mandats d'administrateur pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2028.

2) Mandats du Commissaire aux Comptes

Nous vous précisons qu'aucun mandat de Commissaires aux Comptes n'est venu à expiration.

ACTIONNARIAT SALARIE

En application des dispositions de l'article L.225-102 du Code de Commerce, nous portons à votre connaissance les informations suivantes concernant l'actionnariat salarié au dernier jour de l'exercice social :

☞ Participation des salariés au capital social dans le cadre d'un PEE, d'un PERCO ou d'un FCPE :

Néant

☞ Proportion des titres objet d'une gestion collective ou frappés d'une inaccessibilité :

Néant

INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS

Conformément aux articles L.441-14 et D.441-6 du Code de commerce sont communiquées les informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients en indiquant le nombre et le montant total des factures reçues et émises non réglées au 30 juin 2025 et la ventilation de ce montant par tranche de retard, dans le tableau suivant :

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D.441-6 du Code de Commerce)												
	Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 j.	31 à 60 j.	61 à 90 j.	91 j. et plus	Total (1 j. et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 j.	31 à 60 j.	61 à 90 j.	91 j. et plus	Total (1 j. et plus)
A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées												
Montant total des factures concernées HT ou TTC	5 885 075	288 606	10 671	45 716	285 016		2 877 161	841 535	1 325 314	9 957	246 592	
% du montant total des achats HT ou TTC de l'exercice	90	4	1	1	4							
% du chiffre d'affaires HT ou TTC de l'exercice							54	16	25	0	5	
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues												
C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou légal, c. com. Art. L. 441-14 et D.441-6)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels :45 FDM Délais légaux :						Délais contractuels : Délais légaux :					

Votre Commissaire aux Comptes relate dans son rapport sur les comptes annuels, l'accomplissement de sa mission.

Nous vous invitons à adopter les résolutions soumises à votre vote.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION





Fideliance Audit

105-109 rue du Faubourg Saint Honoré
75008 Paris

Tél : +33 (0)1 43 80 10 98

www.fideliance.fr

A.J.A FOOTBALL

Société par actions simplifiée au capital de 31.000.000 Euros
434.386.470 R.C.S. AUXERRE

Siège Social

Stade de l'Abbé Deschamps
Route de Vaux
89000 - AUXERRE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 30 juin 2025

*Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Paris – Ile-de-France – Membre de la Compagnie des Commissaires aux Comptes de Paris SAS
au capital de 390 670 € - RCS Paris B 302 316 674 – TVA intracommunautaire FR 34 302 316 674*

Fideliance Audit est un membre indépendant de Crowe. Chaque cabinet membre est une entité commerciale indépendante. Fideliance Audit n'est pas responsable pour toute action ou omission de Crowe ou d'un autre membre du réseau.
© 2025 Fideliance audit

A.J.A FOOTBALL SAS

Exercice clos le 31 juin 2025

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A.J.A. FOOTBALL relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2024 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les notes 2.1.3 à 2.1.5 de l'annexe aux comptes annuels présentent les modalités d'évaluations des indemnités de transfert figurant en immobilisations incorporelles à l'actif du bilan de votre société. Nous avons procédé à la vérification des montants bruts et des amortissements figurant en solde au 30 juin 2025 sur la base des contrats des joueurs et le cas échéant des conventions signées entre les clubs.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies

dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 16 décembre 2025

Le Commissaire aux comptes
FIDELIANCE AUDIT
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Arnaud AUDO
Associé responsable technique

Signé par :

A1AAE72004B3455...

Frédéric COUZEREAU
Associé Signataire

Signé par :

640C8671D92E480...

AJ Auxerre

Actif			Au 30/06/2025			Au 30/06/2024	
			Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net		
Capital souscrit non appelé							
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement					
		Frais de développement					
		Concessions, brevets et droits similaires	182 548	132 017	50 530	41 973	
		Fonds commercial (1)					
		Autres immobilisations incorporelles	13 027 411	6 015 161	7 012 250	7 701 126	
	Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles en cours					
		Avances et acomptes	8 313		8 313		
		TOTAL	13 218 274	6 147 179	7 071 094	7 743 100	
		Terrains	6 049 149	2 706 979	3 342 169	3 482 412	
		Constructions	38 750 276	18 859 271	19 891 004	20 981 510	
	Immobilisations financières ⁽²⁾	Inst. techniques, mat. out. industriels	1 659 035	1 065 341	593 693	616 923	
		Autres immobilisations corporelles	964 260	709 409	254 850	71 857	
		Immobilisations en cours	384 743		384 743	123 296	
		Avances et acomptes	277 718		277 718		
		TOTAL	48 085 182	23 341 003	24 744 179	25 276 000	
	Participations évaluées par équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Titres immob. de l'activité de portefeuille						
	Autres titres immobilisés						
Prêts							
Autres immobilisations financières		18 136		18 136	18 135		
TOTAL		18 136		18 136	18 135		
Total de l'actif immobilisé			61 321 593	29 488 182	31 833 410	33 037 236	
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements					
		En cours de production de biens					
		En cours de production de services					
		Produits intermédiaires et finis					
	Créances ⁽³⁾	Marchandises	418 575	56 157	362 417	424 916	
		TOTAL	418 575	56 157	362 417	424 916	
		Avances et acomptes versés sur commandes					
		Divers	Clients et comptes rattachés	10 157 290	97 108	10 060 182	2 257 144
	Autres créances		492 087		492 087	965 299	
	Capital souscrit et appelé, non versé						
TOTAL		10 649 377	97 108	10 552 269	3 222 443		
Valeurs mobilières de placement		6 000 096		6 000 096	96		
(dont actions propres :)							
Instruments de trésorerie							
Disponibilités		7 750 333		7 750 333	5 690 075		
TOTAL		13 750 429		13 750 429	5 690 171		
Charges constatées d'avance		585 426		585 426	500 865		
Total de l'actif circulant			25 403 809	153 265	25 250 543	9 838 396	
Frais d'émission d'emprunts à étaler							
Primes de remboursement des emprunts							
Écarts de conversion actif						20 377	
TOTAL DE L'ACTIF			86 725 402	29 641 448	57 083 954	42 896 009	
Renvois :							
(1) Dont droit au bail							
(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières							
(3) Dont créances à plus d'un an (brut)					97 499	97 499	
Clause de réserve de propriété			Immobilisations	Stocks	Créances clients		

Passif		Au 30/06/2025	Au 30/06/2024
Capitaux propres	Capital (dont versé :)	31 000 000	16 000 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale	1 064 000	1 064 000
	Réserves statutaires		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	-14 925 353	-1 741 388
Aut. fonds propres	Résultats antérieurs en instance d'affectation	-16 133 832	-13 183 964
	Résultat de la période (bénéfice ou perte)		
	Situation nette avant répartition	1 004 814	2 138 646
	Subvention d'investissement	4 793 075	5 027 819
	Provisions réglementées		
Total		5 797 889	7 166 466
Provisions	Titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total			
Dettes	Provisions pour risques	2 031 895	2 052 272
	Provisions pour charges		
Total		2 031 895	2 052 272
Dettes	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 779 616	2 983 204
	Emprunts et dettes financières divers (3)	32 277 724	14 430 262
	Total	34 057 340	17 413 466
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)	823	823
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 770 536	8 600 585
	Dettes fiscales et sociales	5 455 304	3 180 271
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	304	304
Produits constatés d'avance	Autres dettes	108 239	3 588 391
	Instruments de trésorerie		
	Total	13 334 384	15 369 552
	Produits constatés d'avance	1 861 622	893 428
	Total des dettes et des produits constatés d'avance	49 254 169	33 677 271
Écarts de conversion passif			
TOTAL DU PASSIF		57 083 954	42 896 009
Rénovos	Crédit-bail immobilier		
	Crédit-bail mobilier		
	Effets portés à l'escompte et non échus		
	Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an	564 622	1 777 625
	à moins d'un an	48 688 724	31 898 822
Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques			
(3) dont emprunts participatifs			

AJ Auxerre

		France	Exportation	Du 01/07/2024 Au 30/06/2025 12 mois	Du 01/07/2023 Au 30/06/2024 12 mois
Produits d'exploitation (1)	Ventes de marchandises	1 925 893		1 925 893	1 619 595
	Production vendue : - Biens				
	- Services	33 016 598		33 016 598	14 864 707
	Chiffre d'affaires net	34 942 492		34 942 492	16 484 303
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Produits nets partiels sur opérations à long terme				
	Subventions d'exploitation			1 190 143	746 095
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			421 519	328 409
	Autres produits			5 905 000	9 295 269
Total				42 459 155	26 854 076
Charges d'exploitation (2)	Marchandises Achat			1 341 424	1 222 459
	Variation de stocks			26 539	-252 506
	Matières premières et autres approvisionnements Achat			108	148
	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (3)			13 847 788	10 584 320
	Impôts, taxes et versements assimilés			911 196	609 631
	Salaires et traitements			27 994 779	16 577 349
	Charges sociales			9 583 789	6 195 970
	Dotations d'exploitation · sur immobilisations amortissements provisions			5 025 290	3 921 347
	· sur actif circulant			55 763	128 501
	· pour risques et charges				298 000
Autres charges				949 686	855 987
Total				59 736 365	40 141 209
Résultat d'exploitation A				-17 277 209	-13 287 132
Opér. commun	Bénéfice attribué ou perte transférée B				
	Perte supportée ou bénéfice transféré C				
Produits financiers	Produits financiers de participations (4)				
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé (4)				
	Autres intérêts et produits assimilés (4)			43 717	34 761
	Reprises sur provisions, transferts de charges			80 474	
	Différences positives de change			1 575	1 210
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					
Total				125 767	35 971
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions			60 097	20 377
	Intérêts et charges assimilées (5)			20 121	27 297
	Différences négatives de change			5 413	19 955
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total				85 631	67 630
Résultat financier D				40 135	-31 658
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (± A ± B - C ± D) E				-17 237 073	-13 318 791



AJ Auxerre

Compte de résultat

		Du 01/07/2024 Au 30/06/2025	Du 01/07/2023 Au 30/06/2024
		12 mois	12 mois
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	949	1 810
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 461 784	385 960
	Reprises sur provisions et transferts de charge		
	Total	1 462 734	387 771
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	83 208	105 905
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	276 284	147 038
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	Total	359 492	252 944
Résultat exceptionnel		F 1 103 241	134 827
Participation des salariés aux résultats		G	
Impôt sur les bénéfices		H	
BÉNÉFICE OU PERTE (± E ± F - G - H)		-16 133 832	-13 183 964
(1) Dont	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs	18 169	144 703
	incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(2) Dont	charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs	28 503	110 534
	incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(3) Y compris	- redevances de crédit-bail mobilier		
	- redevances de crédit-bail immobilier	36 825	26 081
(4) Dont produits concernant les entités liées			
(5) Dont intérêts concernant les entités liées			

SAS AJ Auxerre

Annexe de base aux comptes de l'exercice
clos-le 30/06/2025

Table des matières

1.	Faits caractéristiques de l'exercice	3
1.1.	Evénements principaux	3
1.1.1.	Performance sportive	3
1.1.2.	Faits caractéristiques	3
1.1.3.	Evénements postérieurs	3
1.2.	Principes, règles et méthodes comptables	3
2.	Informations relatives au bilan	4
2.1.	Actif	4
2.1.2.	Immobilisations incorporelles	4
2.1.3.	Opérations liées aux transferts	4
2.1.4.	Amortissement des indemnités de transfert	4
2.1.5.	Dépréciation des indemnités de transfert	5
2.1.6.	Fonds de commerce	5
2.1.7.	Autres immobilisations incorporelles	5
2.1.8.	Immobilisations corporelles	5
2.1.9.	Amortissements	6
2.1.9.1.	Principaux mouvements de l'exercice	7
2.1.10.	Immobilisations financières	9
2.1.11.	Stocks	9
2.1.11.1.	Stocks de produits achetés	9
2.1.12.	Produits à recevoir	10
2.1.13.	Créances	11
2.1.14.	Charges constatées d'avances	11
2.2.	Passif	12
2.2.1.	Capitaux propres	12
2.2.1.1.	Tableau de variation des capitaux propres	12
2.2.1.2.	Subventions d'investissement	12
2.2.2.	Provisions pour risques et charges	13
2.2.2.1.	Synthèse des principaux litiges	13
2.2.3.	Produits constatés d'avance	14
2.2.4.	Dettes financières et autres dettes	14
2.2.5.	Charges à payer	15
3.	Informations relatives au compte de résultat	15
3.1.	Ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité	15
3.2.	Détail des autres produits	16

3.3.	Résultat exceptionnel	17
4.	Impôt sur les bénéfices	18
5.	Autres informations	18
5.1.	Provisions pour indemnités de départ en retraite et autres engagements postérieurs à l'emploi	18
5.2.	Précisions sur la nature, le montant et le traitement de certaines charges et produits	18
5.3.	Informations au titre des opérations réalisées avec des parties liées	19
5.4.	Engagements financiers donnés et reçus	19

1. Faits caractéristiques de l'exercice

1.1. Evénements principaux

1.1.1. Performance sportive

Le club a terminé à la 11ème place du championnat de France de Ligue 1 qui se traduit par un maintien en Ligue 1 pour la saison 2025-2026. En coupe de France, le club a été éliminé en 32ème de finale.

1.1.2. Faits caractéristiques

Les faits caractéristiques sur l'exercice sont les suivants :

- Litige prud'homal provisionné pour 1693 k€ toujours en cours au 30/06/2025
- Augmentation de capital de 15 000 k€ par émission d'actions nouvelles le 6 juin 2025.

Pour rappel, le club a procédé à la réévaluation légale des immobilisations corporelles le 1er janvier 2021. Celle-ci s'élevait à 13 006 K€ et concernait majoritairement les terrains et les constructions. L'impact du surplus de dotations sur l'exercice est de 645 K€.

1.1.3. Evénements postérieurs

Les événements postérieurs à la clôture sont les suivants :

- L'AJ Auxerre SAS reste en ligue 1 sur l'exercice 2025- 2026.
- Création d'une structure pour l'équipe féminine.
- Ouverture du nouveau centre administratif.

1.2. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement 2014-03 de l'ANC à jour des derniers règlements en vigueur.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

2. Informations relatives au bilan

2.1. Actif

2.1.1. Actif immobilisé

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

2.1.1.1. État de l'actif immobilisé (brut)

Tableau 2054, voir Annexe 1.

2.1.1.2. Amortissements de l'actif immobilisé

Tableau 2055, voir Annexe 2.

2.1.2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

2.1.3. Opérations liées aux transferts

La société comptabilise les opérations de transfert à la date de signature du contrat de mutation dans la mesure où les joueurs sont à la disposition du club à cette date. Ne sont constatés en comptabilité à la date de clôture que les contrats ayant fait l'objet d'une homologation par la ligue de Football Professionnel antérieurement à la date de clôture de l'exercice.

2.1.4. Amortissement des indemnités de transfert

Conformément à la réglementation en vigueur (Avis n°2004-12 du 23 juin 2004 du Conseil National de la Comptabilité), les indemnités de transfert sont considérées comme un droit contractuel et comptabilisées à l'actif du bilan. Les indemnités sont amorties sur la durée du contrat et au maximum sur 5 ans.

La société a considéré que les cessions sont des opérations :

- Liées à l'activité et à l'exploitation courante lorsque le joueur a été formé au club
- De cession d'immobilisation lorsque le joueur a été antérieurement acquis par le club

En conséquence, les indemnités de mutation perçues par la société lors de la cession sont comptabilisées :

- Dans le 1er cas au compte « 757 » en produits d'exploitation
- Dans le second cas au compte « 775 » en produits exceptionnels, sur lesquels viennent en déduction au compte « 675 » les valeurs nettes comptables des droits versés à l'origine.

2.1.5. Dépréciation des indemnités de transfert

En application des dispositions de l'article 322-5 du règlement susvisé, la société doit apprécier à chaque clôture des comptes, « s'il existe un indice quelconque montrant que l'immobilisation a pu perdre notablement de sa valeur ». Les contrats joueurs font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'il apparaît des signes de pertes de valeur.

Une dépréciation complémentaire peut alors être constatée pour tenir compte de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable. Celle-ci tient compte de la valeur de marché estimée par les équipes techniques, de la valeur probable de cession et les perspectives d'évolution du joueur. Ce test est effectué une fois par an lors de l'arrêté des comptes annuels.

Pas de dotation sur dépréciation relative aux joueurs de l'effectif professionnel n'a été effectuée sur l'exercice.

2.1.6. Fonds de commerce

Les immobilisations incorporelles comprennent l'apport de l'association fait à la SAS en 2001 afin d'exercer l'activité « football professionnel ». La valeur brute de cet apport est de 3 810 K€ et est déprécié à hauteur de 1 429 K€. Aucune dépréciation complémentaire n'est comptabilisée au cours de l'exercice, du fait de la valorisation totale de l'équipe qui est supérieure au fonds de commerce.

2.1.7. Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

2.1.8. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable

2.1.9. Amortissements

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	2 à 40 ans
Agencements et aménagements des constructions	Linéaire	5 à 10 ans
Installations techniques	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel et outillage industriels	Linéaire	5 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3 à 5 ans

2.1.9.1. Principaux mouvements de l'exercice

Immobilisations		Début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur fin exercice
Incorporelles	Frais d'établissement et de développement - TOTAL I	-	-	-	-
	Autres postes d'immobilisations incorporelles - TOTAL II	12 242 953	2 635 488	1 660 167	13 218 274
Corporelles	Terrains	5 815 942	233 207	-	6 049 150
	Construction sur sol propre	15 969 513	-	-	15 969 513
	Construction sur sol d'autrui	-	-	-	-
	Inst. gales, agencets et am. des constructions	22 454 496	254 604	-71 663	22 780 763
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 638 811	87 826	67 602	1 659 035
	Installations générales, agencements, aménagements divers	235 685	13 444	-12 066	261 195
	Matériel de transport	148 398	21 793	-	170 191
	Matériel de bureau et mobilier informatique	406 261	51 053	-75 561	532 875
	Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
	Immobilisations corporelles en cours	123 297	582 834	321 388	384 743
	Avances et acomptes	-	217 498	-60 221	277 718
TOTAL III		46 792 403	1 462 259	169 479	48 085 183
Financière	Participations évaluées par équivalence	-	-	-	-
	Autres participations	-	-	-	-
	Autres titres immobilisés	-	-	-	-
	Prêts et autres immobilisations financières	18 136	1	-	18 137
TOTAL IV		18 136	1	-	18 137
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)		59 053 491	4 097 748	1 829 646	61 321 593

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement - TOTAL I					
Autres immobilisations incorporelles - TOTAL II		3 070 853	3 057 359	1 410 033	4 718 180
Terrains		2 333 530	373 450	-	2 706 980
Constructions	Sur sol propre	6 326 940	556 974	-	6 883 914
	Sur sol d'autrui	-	-	-	-
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions	11 115 559	885 956	26 156	11 975 358
Installations techniques, matériel et outillage industriels		1 021 888	107 978	64 524	1 065 341
Autres immobilisations corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers	220 288	5 683	3 000	222 971
	Matériel de transport	148 291	3 509	-	151 800
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	349 907	34 381	49 650	334 639
	Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
TOTAL III		21 516 402	1 967 931	143 330	23 341 003
TOTAL GÉNÉRAL. (I+II+III)		24 587 255	5 025 290	1 553 362	28 059 183

2.1.10. Immobilisations financières

	Augmentations		Diminutions	
	Réévaluation	Acquisition apports Virements	Virement poste à poste	Cessions Rebuts
Participations évaluées par équivalence	-	-	-	-
Titres de participation (y compris évaluées par équivalence. ci-dessus)	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts et autres immobilisations financières	-	1	-	-

2.1.11. Stocks

2.1.11.1. Stocks de produits achetés

Les Stocks sont évalués selon la méthode du premier entré, premier sorti.

La valeur brute des marchandises et approvisionnements est composé du prix d’achat augmenté des frais de transport et accessoires.

Catégorie de stocks	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Stocks boutiques	418 575	56 157	362 417
TOTAL			362 417

La méthode de dépréciation des stocks est la suivante :

- Stocks relatifs à la saison 2024/2025 : aucune dépréciation
- Stocks relatifs à la saison 2023/2024 : dépréciation à 50 %
- Stocks relatifs à la saison 2022/2023 : dépréciation à 100 %
- Stocks antérieurs à la saison 2021/2022 : dépréciation à 100 %
- Stocks intemporels / hors saison : : Dépréciation à 0%

2.1.12. Produits à recevoir

Libellés	Montant
INTÉRÊTS COURUS	
Immobilisations financières	-
Participations groupe	-
Participations Hors groupe	-
Clients	-
Associés	-
Valeurs mobilières de placements	27 844
AUTRES PRODUITS	
Factures à établir	4 596 791
RRR à obtenir, avoirs à recevoir	91 469
Personnel	-
Sécurité sociale	-
Etat	-
Divers	-
TOTAL	4 716 104

2.1.13. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

	ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	-	-	-
	Prêts	-	-	-
	Autres immobilisations financières	18 137	-	18 137
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	97 499	-	97 499
	Autres créances clients	10 059 791	10 059 791	-
	Créance représentative des titres prêtés ou remis en garantie	-	-	-
	Personnel et comptes rattachés	17 865	17 865	-
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 638	1 638	-
	État et autres collectivités publiques	Impôt sur les bénéfices	-	-
		Taxe sur la valeur ajoutée	288 958	-
		Autres impôts, taxes et versement assimilés	-	-
		Divers	87 600	-
	Groupes et associés	-	-	-
	Débiteur divers	96 027	96 027	-
Charges constatées d'avance		585 427	585 427	-
TOTAL		11 252 941	11 137 305	115 636

2.1.14. Charges constatées d'avances

Les charges constatées d'avances s'élèvent à 585K€.

2.2. Passif

2.2.1. Capitaux propres

2.2.1.1. Tableau de variation des capitaux propres

Libellés	N-1	+	-	N
Capital	16 000 000	15 000 000	-	31 000 000
Primes, réserves et écarts	1 064 000	-	-	1 064 000
Report à nouveau	-1 741 389	-	13 183 964	-14 925 353
Résultat	-13 183 964	13 183 964	16 133 833	-16 133 833
Subventions d'investissement	5 027 820	180 540	415 284	4 793 075
Provisions réglementées	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
TOTAL	7 166 467	28 364 504	29 733 081	5 797 890

2.2.1.2. Subventions d'investissement

Les subventions sont reprises au compte de résultat (produits exceptionnels) au rythme de l'amortissement pratiqué pour chacun des biens subventionnés :

- Subvention Equipement Région pour 2 219 197 € (amortissement linéaire) ; Il reste à amortir 770 422 €
- Subvention Equipement Département pour 2 279 058 € (amortissement linéaire) ; Il reste à amortir 791 204 €
- Subvention Equipement Communes pour 2 279 058 € (amortissement linéaire) ; Il reste à amortir 791 204 €
- Subvention Equipement Collectivités publiques pour 1 059 500 € (amortissement linéaire) ; Il reste à amortir 758 287 €
- Subvention Equipement Musée Collectivités publiques pour 413 483 € (amortissement linéaire) ; Il reste à amortir 381 145 €
- Subvention Equipement Mise aux normes stade pour 1 455 553 € (amortissement linéaire) ; Il reste à amortir 1 279 554 €

2.2.2. Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	Début exercice 1	Dotations exercice 2	Reprises exercice 3	Fin exercice 4
Litiges	-	-	-	-
Garanties données clients	-	-	-	-
Pertes marchés à terme	-	-	-	-
Amendes et pénalités	-	-	-	-
Pertes de change	20 377	60 097	80 474	-
Pensions et obligations similaires	-	-	-	-
Impôts	-	-	-	-
Renouvellement immobilisation	-	-	-	-
Gros. Entretien	-	-	-	-
Ch. Soc. Fisc. / congés à payer	-	-	-	-
Autres Provisions pour risques et charges	2 031 895	-	-	2 031 895
TOTAL	2 052 272	60 097	80 474	2 031 895

2.2.2.1. Synthèse des principaux litiges

Litiges prud'homaux :

Le montant des provisions sur litiges prud'homaux s'élève à 2032 K€ dont 0 K€ constitué au cours de l'exercice.

Litiges en cours :

Néant.

Les provisions pour risques et charges, constatées sur les exercices précédents, proviennent de litiges toujours en cours à la clôture 2025. Ces litiges ont toutefois fait l'objet de jugement en 1ère instance, au cours de l'exercice, en faveur globalement de la société ce qui laisseraient à constater un produit latent de 1.928 K€ liés à la reprise de provisions, si les jugements se confirment en appel. Toutefois par principe de prudence, les parties demanderesse ayant fait appel des jugements, il a été décidé de maintenir le niveau de provision identique à l'exercice précédent et de ne pas constater en résultat de potentiel produits latents non définitifs à ce jour.

2.2.3. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 1 862 K€ et concernent uniquement des produits d'exploitation.

2.2.4. Dettes financières et autres dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts et dettes établissement de crédit				
- A 1 an max à l'origine	1 648	1 648	-	-
- A + d'1 à l'origine	1 777 968	1 213 346	564 622	-
Emprunts et dettes financières Divers	746	746	-	-
Fournisseur et comptes rattachés	7 770 536	7 770 536	-	-
Personnel et comptes rattachés	1 369 154	1 369 154	-	-
Sécurité sociales et autres organismes	2 430 370	2 430 370	-	-
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
TVA	383 544	383 544	-	-
Obligations cautionnées	-	-	-	-
Autres impôts et taxes	1 272 236	1 272 236	-	-
Dettes sur immobilisation Et comptes rattachés	305	305	-	-
Groupe et associés	32 276 978	32 276 978	-	-
Autres dettes	108 239	108 239	-	-
Dettes titres empruntés ou rem. Garant	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	1 861 622	1 861 622	-	-
TOTAL	49 253 346	48 688 724	564 622	-

2.2.5. Charges à payer

Libellés	Montant
CONGES A PAYER	
Congés provisionnés	-
Charges sociales provisionnées	-
Charges fiscales provisionnées	-
INTERETS COURUS	
Emprunts et dettes assimilées	-
Dettes part. groupes	-
Dettes part. hors groupes	-
Dettes sociétés en participation	-
Fournisseurs	-
Associés	-
Banques	-
Concours bancaires courants	-
AUTRES CHARGES	
Factures à recevoir	1 259 452
RRR à accorder, avoirs à établir	18 298
Participation des salariés	-
Personnel	1 368 998
Sécurité sociale	512 235
Autres charges fiscales	291 973
Divers	-
TOTAL	3 450 955

3. Informations relatives au compte de résultat

3.1. Ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité

	France	Export et communautaire	Total
Ventes marchandises	1 925 894	-	1 925 894
Production vendues :			
- Biens	-	-	-
- Services	33 016 599	-	33 016 599
Chiffre d'affaires net	34 942 492	-	34 942 492

Secteur d'activité / Marché géographique	Montant
Droits TV - LFP - FFF	8 501 839
Recettes de match	4 162 075
Sponsors publicité	20 352 684
Recettes boutiques	1 925 894
Total	34 942 492

3.2. Détail des autres produits

Secteur d'activité / Marché géographique	Montant
Indemnités mutation joueurs reçues	3 514 287
Indemnités solidarités	52 690
Indemnités de formation reçues	0
Dotation coupe de France	25 000
Redevances, concessions, licences, marques	992 480
Avantages en nature	611 939
Produits sur exercices antérieurs	18 169
CVC	0
Divers	690 436
Total	5 905 001

3.3. Résultat exceptionnel

Produits exceptionnels :

-	Quote-part de subventions virées au compte de résultat	415 284
-	Produits de cessions d'indemnité de mutation	1 045 000
-	Produits de cessions d'immobilisations corporelles	1 500
-	Reprises sur provisions pour risques et charges	0
-	Abandon ORT	0
-	Produits exceptionnels sur opération de gestion	0
-	Gains de change	0
TOTAL		1 461 784

Charges exceptionnelles :

-	Subventions accordées	70 000
-	Pénalités et amendes	190
-	VNC sur indemnités de mutation	259 070
-	VNC autres immobilisations	17 214
-	Dotations aux provisions pour risques et charges	0
-	Dotations aux dépréciations des immobilisations	0
-	Créances devenues irrécouvrables	0
-	Autres	13 019
TOTAL		359 493

4. Impôt sur les bénéfices

	Résultat courant	Résultat exceptionnel
Résultat avant impôts	-17 237 074	1 103 241
Impôts : Au taux de	-	-
Sur PVL	-	-
Résultat après impôts	-17 237 074	1 103 241

5. Autres informations

5.1. Provisions pour indemnités de départ en retraite et autres engagements postérieurs à l'emploi

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	Total
Indemnités de départ en retraite	-	174 713	174 713
Engagements de pension à d'anciens dirigeants	-	-	-
Prise en charge des cotisations mutuelle santé pour des salariés partis en retraite	-	-	-

La provision pour indemnité de départ en retraite a été évaluée selon la méthode des unités de crédit projetées conformément au Règlement 2013-02 de l'ANC.

- Taux d'actualisation : 3.70 %
- Taux de charges sociales : 40 %
- Age de départ à la retraite : 64 ans

5.2. Précisions sur la nature, le montant et le traitement de certaines charges et produits

	CAC
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	26 000
Total	26 000

5.3. Informations au titre des opérations réalisées avec des parties liées

La SAS AJA Football a versé à l'Association AJA Football la somme de 410 K€ HT au titre de la mise à disposition des différents éléments incorporels et de l'utilisation des droits appartenant à l'Association.

La SAS AJA Football a également versé à l'Association pour cette saison la somme de 30 K€ HT pour la location des bâtiments et terrains dédiés à l'activité du Centre de Formation.

Au 30 juin 2025, la SAS AJ Auxerre détient sur l'Association AJA une dette de 132 K€ et une créance de 6 K€ TTC vis-à-vis de l'Association AJ Auxerre.

Au 30 juin 2025, la SAS AJ Auxerre détient sur l'Ecole AJA Football une dette de -14 K€ TTC vis-à-vis de l'Ecole AJA Football.

Au 30 juin 2025, la SAS AJ Auxerre détient sur l'Ecole AJA Football une créance de 22 K€ TTC vis-à-vis de Horizon AJA fondation.

5.4. Engagements financiers donnés et reçus

La société a reçu des engagements sur des joueurs vendus portant sur la perception d'une quote-part de l'indemnité de transfert future ou de la plus-value future qui sera dégagée lors de la revente de ces joueurs.

Les engagements reçus sont répertoriés mais leurs montants ne peuvent être quantifiés à la date d'arrêté des comptes annuels.

La société a donné des engagements sur des joueurs achetés portant sur la perception d'une quote-part de l'indemnité de transfert future ou de la plus-value future qui sera dégagée lors de la revente de ces joueurs.

Les engagements donnés sont répertoriés mais leurs montants ne peuvent être quantifiés à la date d'arrêté des comptes annuels.